

HONORAIRES DE TRANSACTION

(au 01/02/2018)

Vente d'appartements, d'immeubles, de maisons, villas, de locaux commerciaux, terrains à bâtir

- De 0 € à 100 000 € : 8% TTC avec un minimum de 4500 € TTC
- De 100 001 € à 200 000 € : 7% TTC
- De 200 001 € à 500 000 € : 6% TTC
- De 500 001 € ≤ 1 500 000 € : 5% TTC
- De 1 500 001 € ≥ : 3% TTC

Ces taux s'entendent TVA incluse au taux en vigueur de 20%.

Nos honoraires sont à la charge du vendeur et comprennent les prestations de visite, négociation et constitution du dossier de vente.

Estimation d'un bien immobilier : 120.00 € TTC

(Gratuit si mandat de vente donné à l'agence)

HONORAIRES D'ADMINISTRATION DE BIEN

(à compter du 01/04/2017)

Administration de biens (locaux toutes catégories)

7 % HT soit 8.40 % TTC sur le quittancement mensuel (au taux de TVA en vigueur)

(Possibilité dégressivité en fonction du nombre de lots gérés et autres facteurs : état, situation...))

A la charge du bailleur :

Aide aux Rev. Fonc. : 38.40€ TTC / Frais de chancellerie : 12.00€ trimestre / Dossier

Diagnostics : 30.00€ TTC

Renouvellement et avenant baux d'habitation : ou mixtes ou meublés : 3.33€ / M² TTC

Dossier Diagnostics : 30.00€ TTC / Tarif horaire vacation : 120.00€ TTC / Gestion des impayés - GLI : néant

A la charge du locataire :

Renouvellement et avenant baux d'habitation : ou mixtes ou meublés : 3.33€ / M² TTC

Location à usage d'habitation ou mixtes ou locaux meublés ou de droit commun

(Dans la limite du plafond de 9.00 % TTC d'un an de loyer hors charges)

A la charge du bailleur :

- Visite, constitution dossier, rédaction du bail : 3.33€ TTC du m² par prestation

- Etat des lieux location vide - mixte - meublée : 3€ TTC du m²

- Entremise et négociation : néant

A la charge du locataire :

- Visite, constitution dossier, rédaction du bail : 3.33€ TTC du m² par prestation

- Etat des lieux location vide - mixte - meublée : 3€ TTC du m²

Location usage professionnel, commercial, saisonnière, rurale / Location de terrain, entrepôt...

- Négociation, état des lieux, rédaction de bail : 5% TTC d'un an de loyer par prestation

soit 15% TTC pour l'ensemble, à la charge du preneur

- Rédaction d'avenant : 200.00€ HT à la charge du preneur

- Rédaction de renouvellement baux : 5% TTC d'un an de loyer HC à la charge du preneur

HONORAIRES DE LOCATION

Location à usage d'habitation ou mixtes ou locaux meublés ou relevant du droit commun

(Dans la limite du plafond de 8.03% TTC d'un an de loyer hors charges)

A la charge du bailleur :

- Visite, constitution dossier, rédaction du bail : 3.33€ TTC du m² par prestation

- Etat des lieux location vide - mixte - meublée : 3€ TTC du m²

- Entremise et négociation : néant

A la charge du locataire :

- Visite, constitution dossier, rédaction du bail : 3.33€ TTC du m² par prestation

- Etat des lieux location vide - mixte - meublée : 3€ TTC du m²

Location usage professionnel, commercial, saisonnière, rurale / Location de terrain, entrepôt...

- Négociation, état des lieux, rédaction de bail : 5% TTC d'un an de loyer par prestation

soit 15% TTC pour l'ensemble, à la charge du preneur

Pour toute précision complémentaire : nous consulter.

Taux de TVA applicable : 20.00%